

Un peu d'optimisme

Le lendemain sera certainement meilleur

Moncef Ben Abdeljelil⁽¹⁾

Certains intellectuels ainsi que des observateurs de la chose publique en Tunisie se sont posés la question suivante : Que se passerait-il au lendemain des décisions prises par le Président ? A travers de telles décisions, le Président aurait-il l'intention de corroborer un système despotique et absolu, ce qui signifie obligatoirement un retour en arrière, et dans ce cas, le Président ferait partie d'une contre-révolution ?

Ces questions me semblent pertinentes et acceptables, car la grande peur que ces intellectuels ont ouvertement exprimée vis-à-vis de telles décisions, relève des traces qu'avait laissées la tendance despotique dont avaient souffert les Tunisiens pendant une longue période de leur l'histoire politique contemporaine.

Toutefois, je voudrais attirer l'attention sur quelques aspects qui, après méditation, pourraient offrir un peu d'optimisme, convaincre du fait que le lendemain serait meilleur et soutenir que la Tunisie sera parmi les pays qui impressionneront l'opinion publique internationale et susciteront son admiration grâce à ce qu'il serait nommé « le miracle économique ».

1. L'événement du 25 juillet 2021 qui consista à manifester dans la rue ne fut pas un appel à la restauration du régime monarchique comme l'avait déclaré d'une manière délirante M. Nouredine Bhiri sur les ondes de la radio Shems FM ; je considère qu'il est similaire à ce qui s'est passé le 14 janvier 2011, malgré la différence des causes apparentes. La ressemblance entre les deux événements consiste à combattre l'injustice, la tyrannie de ceux qui gouvernaient, la discrimination entre Tunisiens et le népotisme qui priva les citoyens de leurs droits à l'emploi, à la santé et aux aides sociales. Soit une contestation populaire contre l'accapuration des richesses du pays par une minorité gouvernante. Les manifestants ont crié au visage de ces nouveaux hommes au pouvoir « Cela suffit ! » et leur ont opposé un franc « STOP ! ».

2. Le Président, auteur des décisions, était et demeure détenteur d'une large légitimité électorale que le parti, qui prétend être le plus populaire, n'a jamais atteinte. Et j'estime que la leçon à tirer des manifestations populaires dans la rue est de considérer la primauté de l'esprit citoyen sur l'allégeance aux partis religieux et sur la fondation de partis politiques par la manipulation des personnes pauvres et nécessiteuses.

3. Je crois que le Président n'a pas pris de telles décisions sur un coup de tête. Au contraire, me semble-t-il. Il aurait consulté des personnalités patriotiques tu-

1- Statut sur facebook de la page personnelle du professeur Moncef Ben Abdejlil, publié le 28-07-2021: <https://www.facebook.com/MBAbdeljelil>

nisiennes ; il aurait eu l'aval des grandes puissances. Ainsi, aucun rejet de telles décisions n'a vu le jour, ni même la moindre condamnation. Il est clair que les pays donateurs ne manqueront pas d'apporter secours et soutien à notre pays dans la mesure de leur pouvoir. N'en déplaise à M. Radwan Masmoudi qui doit se rendre à l'évidence que les USA ne sanctionneront pas la Tunisie pour avoir décidé de réformer une politique corrompue qui a affecté le pays les dix dernières années.

4. Le fait que le Président a pris la décision de présider lui-même le parquet, brisera le silence sur des affaires tenues jusque-là secrètes. Les Tunisiens assisteront au bon déroulement de la justice, ce qui leur donnera encore la conviction d'adhérer aux principes du Président, relatifs aux droits humains. Une fois la justice répandue et les consciences rassurées, le Tunisien, fort laborieux, se remettra à produire et à développer son pays.

5. La promesse du Président de combattre sans faille les corrompus comme prévu par loi, sans rancune ni vengeance, réalisera les principes de justice et d'égalité réunis. De ce fait, les droits seront rendus aux citoyens qui en étaient privés. Cela fera l'objet d'une réforme radicale qui aura un impact psychologique sur tous les Tunisiens.

6. L'appareil sécuritaire ainsi que l'armée ont prouvé une fois de plus leur impartialité envers tous les protagonistes en s'affirmant comme institutions républicaines de métier, et ce malgré toutes les tentatives de politisation et de récupération de la part des partis politiques. Lesdites institutions seront à la hauteur pour assurer la protection des valeurs du Président, dont l'essence demeure la citoyenneté. Le Président est tout à fait conscient qu'il lui est impossible de dévier du système démocratique, puisque la société civile et beaucoup d'associations ont bien assimilé la leçon politique et l'affaire est désormais classée : il n'est plus question de revenir au despotisme, ni au pouvoir absolu. Que les partis qui continuent à rejeter les décisions du Président trouvent d'autres arguments plus plausibles.

7. Il s'est avéré pour tous que le « coup d'Etat » prétendu par les partis afin de rejeter les décisions du Président est sans fondement, car le droit constitutionnel n'est pas une simple règle avec laquelle se mesurent les limites. Au contraire, la loi demeure une partie intégrante de la vie des gens ; elle l'accompagne et s'en inspire autant qu'elle l'affecte dans une dialectique constructive. L'expérience tunisienne, me semble-t-il, fera encore une fois l'objet d'étude dans les écoles internationales. Force est de constater que le Président a créé un événement qui ne diffère pas en son genre de celui du 14 janvier 2011.

8. Il était clair pour les citoyens qui ont manifesté dans la rue le 25 juillet ainsi que pour moi, que le covid-19 ne fait plus peur autant que les supercherries usées envers le peuple par l'accapuration d'un pouvoir autoritaire qui a miné le pays de pièges et de handicaps. Certes, les Tunisiens sont sortis manifester tout en se disant : Nous

luttons aujourd'hui contre nos politiciens corrompus qui accaparent la richesse du pays afin d'assurer à nos enfants demain une vie meilleure.

Les choses étant ainsi « Jamais plus de peur ! », « Le despotisme n'est pas notre horizon ! », « Jamais plus d'oppression ni d'injustice ! ». Les Tunisiens sont appelés à se retrousser les manches pour se mettre au travail; ils accompliront un miracle économique qui permettra rapidement de rembourser les aides spoliées et détournées. Aux truands et malfrats de restituer ce qu'ils ont pillé, volé et injustement possédé. Ce qui reste encore à faire, c'est la révocation imminente des postes accordés à des personnes sans mérite aucun. Il ne reste enfin à faire que punir ceux qui ont pensé que l'appartenance aux partis leur procure une immunité judiciaire. Le lendemain ne se fait pas attendre longtemps ! La Tunisie se porte bien.

Entretien de Yadh Ben Achour

il manifesto⁽¹⁾

Yadh Ben Achour

Ces derniers jours, vous avez ouvertement parlé d'un coup d'État illégitime. Pourquoi ?

Ce n'est pas uniquement ces derniers jours que j'ai parlé d'un "coup d'État contre la Constitution". J'en parle depuis plusieurs mois et notamment dans un ensemble d'entretiens paru dans des quotidiens, des magazines, ou d'autres médias tunisiens. Les violations claires et nettes de la Constitution ne datent pas d'aujourd'hui. À plusieurs occasions, le Président de la République a violé la Constitution ou en a donné une interprétation arbitraire et subjective. Ainsi, il a refusé de recevoir la prestation de serment de certains ministres qui avaient obtenu la confiance du Parlement en janvier 2021, il a refusé de promulguer la loi concernant la Cour constitutionnelle en avril 2021, il s'est déclaré commandant suprême de toutes les forces armées militaires et civiles, toujours en avril 2021. Ce qui est arrivé le 25 juillet dernier, jour de fête de la République, fait donc partie d'un long cycle d'actes anticonstitutionnels. L'utilisation de l'article 80 de la Constitution le 25 juillet est contraire à la Constitution parce que ni les conditions de forme, ni les conditions de fond ne sont remplies pour mettre en application l'article 80. Par ailleurs, le Président s'est octroyé les prérogatives d'un véritable dictateur, concentrant entre ses mains le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, mais, ce qui est encore plus hallucinant le pouvoir judiciaire, puisqu'il prend la direction du ministère public. Je ne sais pas comment on pourrait appeler cela sinon un coup d'État contre la Constitution.

Selon vous, quelles sont les véritables raisons qui ont conduit à cette décision de la part de Saïed ?

La raison essentielle provient d'un fonctionnement déplorable du système Parlementaire mis en place par la Constitution de 2014. Le Parlement tunisien est devenu une véritable mascarade oratoire, marqué par la violence non seulement verbale mais également physique. Il n'arrête pas de se donner en spectacle. Les institutions sont devenues des coquilles vides. L'État a subi un affaiblissement considérable qui met en cause la stabilité même de la société. Le parti islamiste majoritaire au Parlement a été à l'origine d'un développement inouï de la corruption, d'une politisation du pouvoir judiciaire, notamment les organes du ministère public, d'un blocage institutionnel, d'une régression et d'une islamisation de la société. Le parti islamiste s'est révélé comme un véritable parti prédateur. Tout cela explique

1 - Entretien de Yadh Ben Achour dans *il manifesto* le 28-07-2021:
<https://ilmanifesto.it/a-tunisi-lultimo-atto-del-colpo-di-stato/>.

la liesse populaire qui s'est déclenchée au moment de la proclamation de l'état d'exception prévue par l'article 80 de la Constitution. Personnellement, je suis d'accord avec tout cela. Il fallait en effet changer le système et le vitaliser. Mais pour atteindre ce but, il y avait d'autres moyens que celui de violer la Constitution. Parmi ces moyens, je cite l'initiative de L'Union générale du travail de Tunisie, UGTT, le grand syndicat historique, qui avait proposé l'organisation d'un dialogue national pour résoudre les problèmes. Le Président de la République a tout fait pour saboter ce projet.

Pourquoi, selon vous, le choix de Saïed recueille-t-il autant de soutien au sein de la population, et également parmi des intellectuels ?

Le peuple tunisien attendait beaucoup de la révolution. Notamment la dignité et la justice sociale. Sur ce plan il a été totalement déçu. Non seulement aucun progrès n'a été fait dans le domaine économique et social, mais la régression du niveau de revenu entraînant une régression du niveau de vie, la cherté des produits de base, notamment les produits alimentaires, la montée de l'inflation, la dépréciation du dinar, le surendettement de l'État, tout cela explique la déception du peuple et sa colère face à des institutions qu'il juge artificielles, incapables de prendre les décisions nécessaires, et directement responsable de la situation économique, financière et sociale de notre pays. Le peuple en avait assez de cette situation de stagnation institutionnelle et de régression sociale. Par conséquent, quand l'état d'exception a été proclamé le 25 juillet dernier, le peuple a exprimé sa joie, croyant que les problèmes allaient être résolus grâce à la mise à l'écart du système et notamment du parti islamiste. Je comprends fort bien toutes ces réactions et je peux même vous dire que je les approuve. Je dis tout simplement que le recours à l'article 80 ne résoudra pas les problèmes et qu'il risque de nous entraîner dans des difficultés, des contradictions et des échecs peut être pires que ceux que nous avons connus jusque-là.

Quel rôle al-Nahda jouera-t-il désormais ? Si dans les premières heures la direction et la base du parti parlaient de coup d'État et de la nécessité de rétablir la démocratie et de reprendre le Parlement, aujourd'hui certains dirigeants, comme Samir Dilou disent qu'il faut accepter la situation et en tirer une leçon à partir de cela...

Samir Dilou n'est pas la seule personnalité islamiste qui le dit. Certains Nahdhaouis sont tout à fait conscients que leur parti est devenu un parti totalement discrédité à cause de son incapacité à gérer le pays et de se comporter comme un parti prédateur. Il paye aujourd'hui cette incapacité. Je ne vois pas ce qu'il pourrait faire d'autre que de rectifier sa stratégie et ses moyens d'action. Il est par conséquent forcé d'entrer dans un dialogue avec la force dirigeante actuelle. Encore faudrait-il qu'on lui permette de le faire. Mais je peux dire qu'il mérite bien ce qui lui arrive.

Quelles seront, selon vous, les réactions possibles de la société civile qui n'est pas d'accord avec ces décisions ?

Au cours de sa dernière réunion avec quelques représentants de la société civile, le Président a tenté d'imposer un monologue. Il a été stoppé par les représentants de la société civile qui lui ont imposé un échange. C'est à partir de là que l'idée d'une feuille de route a été discutée et que les organisations de la société civile ont posé leurs conditions : ne pas dépasser le délai d'un mois, ne pas désigner un Gouvernement entièrement acquis au Président, revenir à la vie constitutionnelle ordinaire. La société civile reste la véritable force de résistance contre la dictature et je pense que cette dernière ne pourra pas aller très loin.

Quel rôle l'armée joue-t-elle dans cette phase ?

La doctrine actuelle de l'armée, c'est qu'elle est placée par la Constitution sous les ordres du Président de la République. Ce qui est vrai, d'après la Constitution. Cependant, il faudrait que le commandement de l'armée sache ne pas dépasser la limite. Si jamais le Président transforme cette situation de dictature provisoire en une situation de dictature permanente, l'armée doit alors se rappeler qu'elle n'est pas au service d'un homme, mais au service de la patrie et de l'intérêt général. Je pense que le limogeage du ministre de la défense, le professeur Brahim Bartaji, provient du fait que ce dernier n'était pas d'accord avec la politisation de l'armée. La neutralité politique de l'armée est le grand principe posé par le Président Bourguiba. Il ne faudrait pas le remettre en cause.

Qu'advient-il de la liberté gagnée avec la Révolution de 2011 ?

Il y a un grand risque. Mais il s'agit d'un simple risque. Personnellement, je pense que la société tunisienne est assez forte et très attachée à la liberté obtenue grâce à la révolution et qu'elle n'y renoncera jamais. Par conséquent toutes les tentatives de remettre en cause ces libertés seront vouées à l'échec.

Quand la culture démocratique nous fait défaut ⁽¹⁾

Abdelmajid Charfi

Les spécialistes du droit constitutionnel ont tout à fait raison de taxer l'événement survenu à l'occasion de la fête de la République de coup d'État.

Toutefois, la majorité des juristes se trompent en renvoyant les phénomènes politiques à des catégories de juridisme formel, tout en omettant que l'essence de la politique est de prévaloir sur la loi. Car dans la majorité des cas, en effet, la loi n'est que la justification d'un rapport de forces qui bénéficie soit à une minorité bien déterminée soit à l'ensemble de la communauté nationale.

Dans notre cas, la Constitution de 2014 a été rédigée pour profiter au mouvement islamiste Ennahdha et à ses satellites. Ce mouvement est tout à fait conscient qu'il ne représente pas la majorité des Tunisiens et que son poids électoral n'a cessé de régresser pour se réduire à une peau de chagrin. Ceci veut dire simplement que dernier coup d'État n'est que le renversement d'un autre coup d'État imposé contre l'intérêt général de la nation.

Celui-ci a été réalisé par étapes :

- Il a été entamé lorsque le mouvement Ennahdha, en remportant les élections de l'Assemblée Nationale Constituante, a considéré que son engagement à promulguer la Constitution au terme d'une année, n'est qu'un engagement moral, et n'a aucune valeur juridique. Par un tel comportement, elle a montré qu'elle n'a pas de morale ;

-Le putsch s'est poursuivi lorsque le leader d'Ennahdha et celui de Nidaa Tounès ont conclu en secret une alliance qui permet à Béji Caïed Essebsi de briguer la magistrature suprême en dépit de son âge avancé en contrepartie de la participation des islamistes au futur Gouvernement, en contradiction flagrante avec leurs déclarations publiques et leurs engagements de campagne auprès des électeurs ;

- Le putsch sans doute le plus redoutable réside dans le recours par Ennahdha à l'impressionnant financement qu'elle a obtenu auprès de parties étrangères et son utilisation pour acheter les consciences au cours des élections, pour envoyer des jeunes Tunisiens vers les zones de conflit d'Irak et de Syrie et pour encourager la diffusion de la pensée obscurantiste prônée par les cheikhs bédouins et les seigneurs du pétrole ;

- Le putsch contre l'intérêt national s'est poursuivi avec l'octroi, par Ennahdha, à ses membres de compensations illégitimes pour leur combat contre le régime déchu

1- Article publié dans le *Maghreb* le 27-07-2021. Lien de l'article : <https://ar.lemaghreb.tn>

(un combat sans lien avec les valeurs de liberté, d'égalité et de justice) ainsi que par les recrutements massifs de ses enfants dans la fonction publique, aux postes gouvernementaux, à la tête des entreprises publiques et des différentes structures de l'État, sans prise en compte de leurs compétences ; l'objectif étant qu'ils lui servent de cinquième colonne et réalisent ses ambitions ;

- Parmi les aspects du putsch contre la Révolution du 10 décembre 2010 – 14 janvier 2011, à laquelle les islamistes n'ont pas participé, il y a l'alliance multiforme d'Ennahdha avec les saboteurs de la production de phosphate et de pétrole et avec les lobbies de la corruption, de la contrebande et du commerce parallèle mafieux ; et il y a la domestication de la magistrature pour couvrir ses crimes et servir ses intérêts aux dépens des classes démunies.

Tels sont les quelques aspects de la contre-révolution dirigée par le parti Ennahdha, habitée par une utopie moyenâgeuse, glorifiant le régime califal et s'opposant à l'État national régi par le droit positif. Tout tourne le dos à la culture démocratique, dont elle ne reconnaît que la forme : l'organisation de partis, des élections et l'établissement des Parlements. Ce qui nous amène à rappeler qu'en Grande Bretagne, il n'existe pas une Constitution écrite, mais que le pays jouit d'un régime démocratique de référence ; et que la République iranienne n'a été jamais un pays démocratique, en dépit de l'organisation d'élections périodiques. Ainsi en est-il également de l'entité sioniste qui, malgré ses prétentions démocratiques, est fondée sur la discrimination ethnique et l'idéologie religieuse.

Au terme de cette brève analyse, il apparaît clairement que le putsh sur le putsh est un juste retour des choses à condition qu'il ne soit pas un alibi pour l'instauration d'un régime militaire ou d'un pouvoir despotique, serait-il éclairé. Les jours prochains nous diront si nous suivons la bonne route conduisant à la stabilité sociale, à la quiétude morale, à l'essor économique et au progrès civilisationnel, ou bien si les décisions prises par le Président de la République ne seront qu'un revers qui viendrait s'ajouter aux autres, dont l'accumulation nourrit cependant la conscience populaire.

Même si, en cas d'échec, ces décisions venaient à ralentir provisoirement notre marche vers le progrès, elles ne pourraient en aucune manière annihiler les aspirations du peuple à la liberté, à la dignité et sa volonté de renverser les forces qui, sans vergogne, font commerce de la religion et se rangent dans le camp de la réaction.

Kais Saied ou la revanche légitime de l'État et de la société⁽¹⁾

Mohamed Kerrou

Le 25 juillet 2021 constitue, pour la mémoire nationale, un événement historique à valeur hautement symbolique, similaire sans être identique au 14 janvier 2011 qui marque la chute de l'ancien régime.

Pour pouvoir aboutir, les décisions politiques du Président de la République devaient être prises ce jour-là, ni avant, ni après. C'était le moment ou jamais !

Au lieu de parler d'un « coup d'état » en se tenant à une interprétation littérale de la Constitution, il importe d'aller au-delà du texte pour embrasser le contexte et affirmer que nous sommes en présence d'un « coup d'éclat » ou d'un « coup de maître » effectué, selon un mode vertueux – de la vertu politique d'Aristote – par un Président porteur d'une dynamique plus large, celle de la revanche de l'État national et de la société tunisienne face au danger de déliquescence qui les menaçait en profondeur.

Du coup, le pays est sauvé par un acte émancipateur effectué « à la tunisienne », c'est-à-dire selon la tradition pacifique et négociée, recourant aux forces armées républicaines afin de garantir, pour un temps non défini, la souveraineté, la stabilité et la paix.

En cela, la Tunisie prouve, encore une fois, qu'elle n'est pas, à l'instar de l'Égypte et d'autres pays voisins, une « société militaire » mais plutôt une « République civile », la dernière du monde arabe⁽²⁾.

La liesse populaire et la fête révolutionnaire

Dès l'annonce des trois décisions du Président consistant dans le gel du Parlement, la levée de l'immunité des députés et la formation prochaine d'un nouveau Gouvernement, le peuple exaspéré par la gouvernance islamiste chaotique est sorti dans l'espace public fêter l'événement historique.

Parce que la révolution a été détournée de ses objectifs – travail, liberté et dignité –, le désespoir a gagné les esprits. L'incompétence des nouveaux dirigeants ainsi que la généralisation de la corruption poussa les catégories les plus fragiles –

1-Fragments de l'article du professeur Mohamed Kerrou publié dans *Leaders* le 27-07-2021.
Le lien de l'article intégral : <https://www.leaders.com.tn/article/32206-mohamed-kerrou-kais-saied-ou-la-revanche-legitime-de-l-etat-et-de-la-societe>

2- Je réfère ici à l'article de notre maître feu Abdelkader Zghal, « La dernière République civile du monde arabe » publié dans le magazine *Jeune Afrique*, en 1988.

jeunes et femmes notamment –, vers le chômage, l'émigration, les drogues fortes et les anxiolytiques.

Or, la vertu présidentielle réconcilia, le temps d'un moment historique, le peuple avec lui-même. Le sentiment de délivrance est, en réalité, à la mesure de la démoralisation causée par la médiocratie islamiste.

« Coup d'Etat » vs « coup d'éclat et de maître »

Parler de « coup d'Etat » pourrait se justifier du point de vue de l'analyse théorique qui est nécessairement plurielle et relative.

En tenant compte de la mobilisation de la majorité qui a manifesté le 25 juillet dans les principales villes de l'intérieur, Sfax, Kairouan, Sousse, Gafsa, Béjà... juste avant les décisions du Président, la question de la légalité ou conformité à la loi se trouve déclinée par celle de la légitimité qui est une relation sociale et politique qui confère à un acteur une capacité reconnue de produire de l'être-ensemble. D'autant plus que la légalité est une ressource politique, un moyen pour un acteur de renforcer sa position de pouvoir dans une situation conflictuelle.

Comment ne pas référer, à ce titre, à la citation du Général De Gaulle qui recommandait : « Souvenez-vous de ceci : il y a d'abord la France, ensuite l'État, enfin, autant que les intérêts majeurs des deux sont sauvegardés, le Droit. »⁽¹⁾.

Le rappel à l'ordre de Kais Saïed fut, à ce titre, clair et puissant en affirmant qu'il y a d'abord la Tunisie !

La dissolution du Parlement : une demande populaire pressante

En avril 1938, la nation en formation, mobilisée par le Néo-Destour, manifesta pour exiger un « Parlement tunisien ». En juillet 2021, la demande de dissolution du Parlement, issue des dernières élections, s'est imposée comme une demande massive. Déjà, lors de ses précédents déplacements et rencontres avec les jeunes, une injonction fusait de partout à l'adresse du Président : « 'h'el el barlaman ! » (« Dissous l'Assemblée ! »).

En guise de conclusion

Une chose est sûre : si Kais Saïed n'était pas intervenu pour mettre fin, à la tête de l'État, au système de malversation et de répression des libertés perfectionné par les islamistes et leurs alliés occasionnels, la Tunisie serait encore prisonnière d'une minorité qui s'apparente plus à une mafia qu'à un parti politique démocratique.

1 Je remercie Elyes Kerrou de m'avoir rappelé cette citation de même que je remercie mon ami Khaled El-Mufti pour la belle discussion que nous avons eue, en célébrant à l'Amphitrite, face à la mer de Carthage, l'événement historique du 25 juillet 2021.

Que dire au final sinon que par ses décisions qui sont en symbiose avec « la volonté générale indestructible » (Rousseau), le Président crée les conditions favorables de réconciliation entre l'État et la société.

Il appartient actuellement à la société civile formelle – les organisations et associations - et informelle – les mouvements sociaux – de neutraliser les risques du pouvoir d'un seul et le retour à la dictature craints à juste titre, sans être nécessairement justifiés au niveau des pratiques puisque les principes de pluralisme et de libertés sont jusqu'ici respectés.

Seul l'avenir nous dira si ces craintes et suspicions ont raison d'être ou si, au contraire la Tunisie emprunte, encore une fois, une voie différente et originale, à sonder et à découvrir loin des stéréotypes de l'analyse médiatique et politique dominante.

La Constitution de 2014 n'est plus actuelle

Mohamed Mahjoub⁽¹⁾

La Constitution de 2014 n'est plus actuelle, sans regret ! Ce n'était pas une Constitution, loin s'en faut ! mais un tissu de ruses pour faire durer au maximum des gouvernants d'une seule couleur, même quand les élections ne leur donnent qu'un quota négligeable de députés, même s'ils doivent corrompre, faire chanter, et soumettre ainsi d'autres partis. Nous voulons une Constitution digne de la Tunisie, qui s'inspire de son âme et de son histoire, de la Constitution de Carthage, de Ahd el aman et celle de la République tunisienne de 1959. La réforme de la situation politique engendrée par une Constitution qui est en fait la cause de sa crise et de son étranglement ne peut être nécessairement qu'un acte provenant peu ou prou du dehors cette Constitution. Il est en effet de la nature des mauvaises constitutions de n'être perméables à leurs amendements que par une " violence " herméneutique, c'est-à-dire par un acte de la volonté politique obligée de rompre l'aporie constitutionnelle qui la régit, et tout aussi obligée de cesser d'y soumettre son agir politique comme à un encadrement juridique absolu.

Le chef de l'État est d'abord un acteur politique. Il est à ce titre, au cas où vous l'auriez oublié, garant de la Constitution. Auriez-vous donc tout arrangé pour qu'il ne soit qu'un commis auprès de votre constitutio ? pour qu'il soit prisonnier de tous les verrous dont vous avez savamment armé votre constitution, des verrous qui hypothèquent non seulement la volonté du Président, mais aussi son efficacité politique ainsi que la volonté populaire qu'il représente. Il est temps pour que les constitutionnalistes comprennent que leur profession ne les autorise pas à hypothéquer le peuple et à hypothéquer sa volonté...

Je n'étais pas fan de ce Président. Mais auparavant, je ne suis pas un partisan du régime verrouillé dans lequel vous avez enfermé la vie des Tunisiens, tellement verrouillé qu'ils ne voient plus voter aujourd'hui dans leur arlement - pourtant élu - que des lois de corruption, des lois de blanchiment d'argent, des lois d'hypothèque du pays et des lois de protection des voleurs. Ils voient tout cela s'écrire et se proroger quotidiennement sous leurs yeux impuissants ; et ils ne peuvent rien faire car votre Constitution, et la manière dont elle est mise en pratique, a formellement réponse à tout.

Comment donc pouvez-vous encore nous parler de votre jurisprudence et de votre autorité herméneutique? Un peu de pudeur, Messieurs les constitutionnalistes. Peut-être que l'industrie des constitutions est votre affaire, mais non pas les limites de l'interprétation. Celles-ci concernent aussi le penseur et le politique, afin de garder

1 -Statut sur facebook la page personnelle du professeur Mohamed Mahjoub, publié le 28-07-2021: <https://www.facebook.com/mohamed.a.mahjoub>

ouvert un possible que vous voulez verrouiller. Peut-être que Monsieur Kais Saied est légèrement sorti de la lettre de votre texte. Mais il s'est représenté que la Constitution vise un sens et exprime la volonté du peuple, cette volonté qui nécessite une qualité d'écoute pour laquelle vous n'êtes visiblement pas si bien disposés. Cela est l'affaire du Penseur, du Politique. Je vous reprocherais toujours votre incapacité à regarder vos textes hors de vos textes. C'est cela la vertu de l'interprétation que vous ignorez. Cette vertu est un don, une mise, de l'histoire afin que les nations sachent briser les formalismes de leurs chaînes.

Mon avis bref

Fathi Triki⁽¹⁾

1 - Ce qui s'est passé le 25 juillet est une révolte populaire visant à corriger la voie révolutionnaire après des années de frustration, de pauvreté, de maladie et de souffrance. J'ai dit à plusieurs reprises que la révolution tunisienne était inachevée et que, dans son être, c'est une voie contrôlée par la volonté du peuple. Vivons-nous encore une période de transition démocratique ? Oui, mais nous vivons la période de transition la plus révolutionnaire, et nous devons y accorder une plus grande attention. La démocratie ne se réduit pas au vote ; elle est fondamentalement une mobilisation populaire dans laquelle la rue est l'acteur déterminant des pratiques démocratiques.

2 - Les décisions du président sont sans doute constitutionnelles. Je ne suis pas spécialiste en droit constitutionnel. Cependant, grâce à ma formation philosophique, je peux confirmer que l'approche de Kais Saied adopte une interprétation qui réduit l'écart entre le texte littéral de la Constitution et la nouvelle réalité de la rue ; tandis que la compréhension de Yadh Ben Achour s'en est tenue strictement au texte.

3 - Le parti Ennahda a choisi de travailler avec des lobbies corrompus à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement et de s'allier avec eux au lieu d'être au service des ambitions du peuple et de ses exigences. Il pensait que cela permettrait de maintenir sa position au pouvoir en exploitant la force de ces lobbies. Cependant, c'est le contraire qui s'est produit : c'est Ennahda qui est devenu leur instrument. C'est à travers ce parti que ces lobbies de la corruption sont parvenus au pouvoir au point qu'ils ont fait promulguer à leur strict avantage nombre de lois. C'est ce qui a amené le peuple à se révolter contre Ennahda et contre les corrompus qui lui sont associés.

4 - Ces décisions vont-elles assurer la durabilité du régime démocratique ? Je ne sais pas. Tout cela pourrait mener à un retour de la dictature. Mais le peuple tunisien est toujours conscient et combattant, et ceux qui envisagent sa défaite se trompent énormément ; ils courent au suicide politique. Ce qui est important aujourd'hui, c'est que ces décisions conduisent d'urgence à la destruction des lobbies de la corruption

1 - Statut sur la page facebook du professeur Fathi Triki, publié le 28-07-2021 : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100001403310821>

et à la libération des partis de leurs griffes et permettent d'annihiler la pandémie et la pauvreté. À moyen et long terme, la cible devrait être la construction d'un nouveau système économique, social et politique fondé sur la solidarité, la synergie et le vivre ensemble selon la règle de la dignité.